

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 7 août 2017, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Pierre Gaudet.

Sont présents :

M. Pierre Gaudet  
M. Sébastien Doire  
M. Benoit Lussier  
M. Marc-André Gosselin  
Mme Renée Quévillon  
M. Jérôme Dionne  
et Caroline Denoncourt, directrice générale.

M. François Therrien est absent.

M. Pierre Gaudet constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la session.

2017-08-103

Adoption de l'ordre du jour

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que lu. *Adopté.*

2017-08-104

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2017

Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Jérôme Dionne, propose l'adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2017 tel que présenté et déposé. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DU DERNIER PROCES-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION  
MRC NICOLET-YAMASKA

**RÈGLEMENT # 164-2017**  
**DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS**  
**ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion par M. Sébastien Doire a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, proposé par M. Sébastien Doire, appuyé par M. Marc-André Gosselin le conseil décrète ce qui suit :

SECTION 1

RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM

ARTICLE 1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 1 000 \$ pour les fonctions qu'il exerce.

Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 600 \$;

## ARTICLE 2    SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalente au trois quarts (3/4) de la rémunération du président d'élection pour les fonctions qu'il exerce.

## ARTICLE 3    ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Lorsque requis par le président d'élection, l'adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalente à la moitié (1/2) de la rémunération du président d'élection pour les fonctions qu'il exerce.

## ARTICLE 4    SCRUTATEUR

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 146 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de 135\$ par jour lors du vote par anticipation, incluant le dépouillement des votes.

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 30 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.

## ARTICLE 5    SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE

Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 115 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de 110 \$ lors du vote par anticipation, y compris lors du dépouillement de vote.

Le secrétaire a le droit de recevoir une rémunération de 30 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.

## ARTICLE 6    PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) a le droit de recevoir une rémunération de 100 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et du vote par anticipation.

## ARTICLE 9    PRÉSIDENT DE LA TABLE DE VÉRIFICATION

Tout président de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de 120 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de 100 \$ par jour lors du vote par anticipation.

## ARTICLE 8    MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de 90 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de 75 \$ par jour lors du vote par anticipation.

## ARTICLE 9    MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale, y compris le secrétaire de cette commission et l'agent réviseur, a le droit de recevoir une rémunération de 14 \$ pour chaque heure où il siège.

## ARTICLE 10    RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

Toute personne visée par le présent règlement sauf le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant, le président d'élection, le secrétaire d'élection, l'adjoint au président d'élection et toute personne exerçant, lors d'un référendum, les fonctions qui correspondent à celles de ces deux derniers, a le droit de recevoir une rémunération de 18 \$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le greffier ou secrétaire-trésorier, son remplaçant ou le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

## ARTICLE 11    CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions simultanées donne droit seulement à la rémunération la plus élevée. Par exemple, le secrétaire d'élection qui agit à titre de PRIMO lors du vote par anticipation, n'a pas droit à une rémunération supplémentaire à celle prévue à titre de secrétaire d'élection.

## ARTICLE 12 RÉMUNÉRATION AUTRE

S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

## ARTICLE 13 REPAS

Le personnel électoral affecté le jour du scrutin et le jour du vote par anticipation n'étant pas autorisé à quitter les lieux de votation, il est convenu que la Municipalité fournisse les repas comme suit :

- Jour du vote par anticipation : repas du soir et breuvages pour la journée payés par la Municipalité
- Jour du scrutin : repas du midi et du soir et breuvages pour la journée payés par la Municipalité

## ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À Aston-Jonction ce 7 août 2017.

\_\_\_\_\_  
Pierre Gaudet  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Denoncourt  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

2017-08-105

Adoption du Règlement 164-2017 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur Général des élections ;

ET CONSIDÉRANT QU'un avis de motion par M. Sébastien Doire a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, proposé par M. Sébastien Doire, appuyé par M. Marc-André Gosselin que le conseil adopte le règlement 164-2017 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux. *Adopté*

2017-08-106

Inscription au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2017 à Québec les 28, 29, et 30 septembre.

Il est proposé par M. Marc-André Gosselin, appuyé par Mme Renée Quévillon, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction défraie le coût d'inscription de huit cent quarante-huit dollars et cinquante sous (848,50 \$) plus taxes au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités les 28, 29, et 30 septembre 2017 à Québec. Il est également résolu de rembourser tous les frais d'hébergement, de repas et de déplacement à M. Pierre Gaudet sur présentation de factures. *Adopté.*

## RATIFICATION DES COMPTES PAYES EN JUILLET 2017

<u>CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
5515	Caroline Denoncourt	Salaire du 25 juin au 8 juillet	1063,82 \$
5526	Caroline Denoncourt	Salaire du 9 juillet au 22 juillet	1063,82 \$
5528	Caroline Denoncourt	Salaire vacances 23 juillet au 6 août	1063,82 \$
5516	Alex Poirier	Pelouse du 17 juin au 1 <sup>er</sup> juillet	450,00 \$
5527	Alex Poirier	Pelouse du 2 juillet au 15 juillet	450,00 \$
5518	Georges Boudreault	Branches conteneur/ travaux divers	333,43 \$
AD	Visa	Google Apps juin	37,50 \$
5517	Canadien national	Passage à niveau	310,50 \$
5519	Ville de Nicolet	Service de la cour municipal (2016)	1354,86 \$
AD	Receveur général du Canada	DAS avril mai juin	909,78 \$
AD	Revenu Québec	DAS avril mai juin	2665,62 \$
5520	Réfrigération SP	Enlever air climatisé + grue	965,79 \$

5521	Excavation des Ormes	Nettoyage fossés rue Lupien	86.23 \$
5522	Carrières PCM Inc.	Gravier 0-3/4 pour ponceaux	268.82 \$
5523	Média transcontinental s.e.n.c.	Annonce réfection rue Vigneault, Lupien Blais et cour du garage municipal	424.25 \$
5524	Avizo expert-conseil	Relevé sanitaire phase II	7313.06 \$
AD	CDÉ Aston-Jonction	Remboursement des taxes municipales et scolaires 2017	1391.45 \$
AD	Cogeco	Internet juillet	76.98 \$
AD	Télébec	Téléphone juillet	142.46 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires juillet	341.89 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires août	353.27 \$

2017-08-107

Autorisation pour la ratification des comptes payés en juillet 2017

M. Benoit Lussier, appuyé par Mme Renée Quévillon, propose que les comptes payés durant le mois de juillet 2017, soient approuvés et ratifiés par le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la secrétaire-trésorière. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS DE JUILLET ET AOUT 2017

5529	Nathalie Caron	Gaz tracteur et tondeuse pelouse	160.46 \$
5530	Grenco	Location photocopieur	115.26 \$
5531	Canadien National	Entretien	279.00 \$
5532	Megaburo	Chaise DG (550,73) et tiroir clavier (68,81)	619.54 \$
5533	Megaburo	Entretien photocopieur (mai et juin)	426.52 \$
5534	Société mutuelle de prévention Inc.	Forfait juillet à décembre	287.44 \$
5535	Lemtek	Raccordement air climatisé	746.79 \$
5536	Caroline Denoncourt	Déplacement juin-juillet (6 dépôt Daveluyville)	49.02 \$
5537	Fonds info territoire	Mutations	8.00 \$
5538	SC Postes	Timbres	4.48 \$
AD	MRC	Prévention incendie (honoraires)	271.82 \$
AD	Visa	Google Apps Ipad juillet	37.50 \$
5539	MCI	Remplissage bombonne incendie et lumières urgence dépanneur	432.79 \$
5540	Arsenault Toitures Inc.	Toiture bureau municipal	6 266.14 \$
5541	Régie incendie	Fausse alarme citadelle	1 501.14 \$
5543	Georges Boudreault	Chèque annulé	6133.92 \$
5546	Georges Boudreault	3 factures payés	5932.71

2017-08-108

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes des mois de juillet et d'août 2017

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Sébastien Doire, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes des mois de juillet et d'août 2017 présentés et déposés par la secrétaire-trésorière, à l'exception de la facturation reçue de la SPA Mauricie, une vérification doit être effectuée. *Adopté.*

- *Dépôt du plan d'action-réduction, Mme Renée Quévillon demande que ce rapport soit mis sur le site de la municipalité pour information aux citoyens.*

PERIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Claude Morin mentionne une crevasse sur l'accotement du rang 11, avant le 3<sup>e</sup> rang, la directrice mentionne que le MTQ a été contacté ce matin à ce sujet.

## VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2017-08-109

Refus et rejet de la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 171-08638-00 pour les travaux des rues Lupien, Blais et Vigneault

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission de Sintra a été reçue au montant de 534 408,86 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission dépasse les estimés et le budget disponible pour effectuer les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les prix unitaires aux bordereaux dépassent les prix unitaires généralement soumissionnés dans la région ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean Beauchêne, ingénieur de refuser cette soumission ;

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction refuse et rejette, tel que déposée, la soumission, qui excède les budgets et estimés préparés, par la firme WSP, à ces fins.

*Adopté à l'unanimité*

2017-08-110

Autorisation d'un nouvel appel d'offres sur invitation pour l'excavation et enlèvement des trottoirs des rues Lupien et Vigneault et d'un nouvel appel d'offres pour l'asphaltage des rues Lupien, Vigneault, Blais ainsi que la cour du garage municipal

M. Benoit Lussier, appuyé par M. Marc-André Gosselin, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

- relance un nouveau processus d'appel d'offres ayant reçu qu'une seule soumission lors de l'appel d'offres numéro 171-08638-00. La Municipalité d'Aston-Jonction
- invite Excavation 2007 INC, Excavation des Ormes, Excavation JB, et La Sablière de Warwick Ltée à soumissionner sur la portion d'excavation et enlèvement des trottoirs des rue Lupien et Vigneault.
- à effectuer un appel d'offres pour les travaux d'asphaltage et des bordures des rues Vigneault, Lupien, Blais et la cour du garage municipal.

*Adopté*

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Benoit Lussier que le Conseil adoptera, à une session subséquente, le projet de règlement d'emprunt no 01-2017 décrétant un emprunt concernant les travaux de réfection des rues Lupien (TECQ), et Vigneault (PIIRL) et du pavage de la rue Blais et de la cour du garage municipal d'Aston-Jonction.

- Règlement 165-2017 : les élus ne souhaitent pas adopter un règlement sur les limites de vitesse, une demande de surveillance accrue sur notre territoire à la Sûreté du Québec sera envoyée. Pour la demande de St-Wenceslas de diminuer la vitesse du rang 9, les élus souhaitent conserver le statu quo.

2017-08-111

Décision concernant le dossier de nuisances du 1185 principale Aston-Jonction

Attendu que depuis octobre 2015, plusieurs avis écrits ont été signifiés à M. Carl Picard demeurant au 11185, rue Principale pour le respect des règlements de nuisances et d'entreposages extérieurs sur le territoire de la municipalité ;

Attendu que le service d'inspection en bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamasla a été mandaté dans ce dossier et déposé, en date du 4 juillet 2017, une note de service suite à une visite avec le propriétaire et la prise de photos dudit terrain ;  
Attendu que les élus ne veulent plus tolérer de tels cas de nuisances et d'entreposage extérieurs sur son territoire ;

Il est proposé par Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Marc-André Gosselin et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction applique la recommandation de M. Simon Levesque, inspecteur en bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamaska d'émettre un constat d'infraction à M. Carl Picard.

2017-08-112  
Réfection de la toiture

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Marc-André Gosselin, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction affecte au surplus accumulé le montant de la réfection de la toiture au montant de six mille deux cent soixante-six dollars et quatorze sous. (6266.14 \$) Adopté

2017-08-113  
Nomination de la secrétaire d'élection

Il est proposé par Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Marc-André Gosselin, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction nomme Mme Jacqueline Leblanc secrétaire d'élection pour les élections du 5 novembre 2017. *Adopté.*

- Dépôt du rapport financier de janvier 2017 à juin 2017

2017-08-114  
Autorisation à la directrice générale d'assister au Colloque de Zone de l'ADMQ du 14 septembre 2017

Il est proposé par M. Marc-André Gosselin, appuyé par Mme Renée Quévillon que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction autorise la directrice générale à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ le 14 septembre prochain. Il est également résolu de rembourser les frais d'inscription de cent-vingt-cinq dollars (125 \$) de déplacement et de repas sur présentation de factures. *Adopté*

- Règlement 166-2017 sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Ce sujet est reporté.

CORRESPONDANCE

- Lettre ministre Laurent Lessard aide financière de 15 000 \$
- Lettre de Sylvain Bouchard, rapiéçage manuel de la rue principale sera effectué à l'été 2017

*Le Conseil prend acte et ne donne pas suite.*

CORRESPONDANCE CLASSÉE

*Le Conseil prend acte mais ne donne aucune suite.*

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, CAROLINE DENONCOURT, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2017-08-105, 2017-08-106, 2017-08-107, 2017-08-108, 2017-08-110, 2017-08-112, 2017-08-114 inscrites au présent procès-verbal.

---

Caroline Denoncourt  
dg et secrétaire-trésorière

2017-08-115  
Clôture de la session

Mme Renée Quévillon propose la levée de la session à vingt et une heures dix minutes (21 h 10)

---

Pierre Gaudet  
Maire

---

Caroline Denoncourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière